

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 95-96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13561_t1_0095_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nous demander à reconnaître la France en République.

Vos commettans vous le demandent et vos sentimens vous en font un devoir.

Vive la République ! vive la Montagne !

BRADÉ (présid.), BRUNET, BELUZE.

j

Un des fils de la conspiration étrangère vient d'être saisi par les représentants Pinet et Cavaignac; ils ont envoyé sous le glaive de la justice les agents du complot formé pour ouvrir les frontières aux lâches espagnols. « La liberté est encore une fois sauvée sur ce bord, » vous dit la Société de Pouillon, département des Landes. (1).

k

... La Société populaire de Privas se félicite du zèle et des succès du représentant Guyardin (2).

l

La commune de Malzieu félicite l'assemblée sur ses travaux et l'invite à rester à son poste.

Elle se plaint d'avoir été calomniée par ceux qui ont dit qu'il avoit existé dans son sein une conspiration. Elle en appelle au témoignage du représentant du peuple Chateaufort-Randon, qui a porté dans ce canton l'esprit public à la hauteur révolutionnaire. Insertion au bulletin. (3).

m

[La Sté popul. d'Aigouze à la Conv.; 19 flor. II.] (4).

« Citoyens représentants,

La Société populaire des sans-culottes d'Aigouze, toujours animée du plus pur civisme, vigilante et active sur tout ce qui peut contribuer à terrasser les tyrans coalisés, et à consolider le bonheur public, vient de monter et équiper un cavalier jacobin, il a été reçu par le district de Nîmes et est parti pour se rendre à sa destination. Vos glorieux travaux dont nous recueillons chaque jour des nouveaux fruits raffermissent notre courage et enflamment notre amour pour la sainte liberté dont vous êtes les plus fermes appuis. Continuez, nous vous en conjurons à rester à votre poste et la République française sera toujours une, indivisible et impérissable. S et F. »

EUSEBY, GIBELIN, VERNEY, RAME.

1 b

La correspondance annonce ensuite différentes autres adresses et félicitations; toutes portent l'énergie la plus républicaine, et se louent de leur enthousiasme à la réception du décret qui proclame l'Etre-Suprême le protecteur des Français. Elles invitent la Convention à rester à son poste, et offrent à la patrie des dons pour les frais de la guerre: savoir; la Société populaire de Montaigu, département de Lot-et-Garonne, une somme de 947 liv. 8 s. en numéraire, et 13 onces 1/2 d'argenterie qu'elle envoie au chef-lieu de ce district; les canonnières de la section des Droits de l'Homme, 128 liv. 10 s; la Société populaire de Maringues, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, outre qu'elle annonce que 3 jeunes citoyens nommés Bourdillon, Grimardias, et Soulhat, trop jeunes pour être compris dans la réquisition, viennent de s'arracher des bras de leurs familles sensibles pour voler à la défense de la patrie, fait-part qu'elle a offert à la patrie 257 draps, 291 chemises, 48 paires de bas et une paire de souliers. La commune d'Honfleur, département du Calvados, annonce que le montant des dons patriotiques de ses habitants est de 64,000 liv. et plusieurs effets militaires; elle annonce encore que ses temples, qui jadis servoient au fanatisme, ont produit 430 marcs 9 onces; gros d'argenterie parvenus à la Convention. La Société populaire de Plur-tuits, département d'Ille-et-Vilaine, 509 chemises, 8 draps de lit, 12 aunes de toile blanche, 4 nappes, 6 paires de bas, 1 veste d'étoffe blanche, 1 pantalon, 2 habits uniformes complets, 1 habit uniforme simple, 2 manteaux, 1 selle et la bride, 6 livres de charpie, 3 livres de laine et une somme de 411 liv. 5 s. Les officiers et soldats du 2^e bataillon du 14^e régiment d'infanterie ont fait don à la commune du Havre-Marat de la somme de 775 liv. 15 s. pour aider à parfaire une frégate. La Société populaire de Paulhaguet, district de Brioude, département de la Haute-Loire, fait part à la Convention d'une offrande de 2000 liv. et 100 chemises aux défenseurs de la patrie, et particulièrement à 40 sortis de la commune de Paulhaguet, d'une gratification de 45 liv. chacun. Les membres du comité de la section de Grenelle innoyent la convention qu'ils viennent d'envoyer au magasin de Grenelle un supplément de don patriotique pour les soldats de la République, en chemises, bas, souliers, etc. et 40 bouteilles de vinaigre anti-pestilential à l'administration des hôpitaux militaires. L'état des objets fournis fait partie de l'adresse. La Société populaire d'Arreau (1) envoie à la Convention une adresse de félicitations et un assignat de 400 liv. pour les frais de la guerre. Les administrateurs du directoire du district de Coutances, département de la Manche, annoncent l'envoi à la trésorerie nationale de 1803 marcs 7 onces 2 gros 12 grains d'or et argent provenant des ci-devant églises, et à la fonderie 10,610 livres de cuivre, 118,271 livres de métal de cloches et 2,572 livres de

(1) Mon., XX, 600; Bⁿ, 11 prair. (1^{er} suppl¹).

(2) Mon., XX, 600 (rapport Veau).

(3) J. Sablier, n° 1348; Mon., XX, 600.

(4) C 306, pl. 1157, p. 29. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹) et 14 prair. (suppl¹); Mon., XX, 601.

(1) Hautes-Pyrénées.

fer. Les administrateurs de ce district disent en même temps que les offrandes patriotiques qu'ils ont reçues des citoyens, montent à 3,759 chemises, 160 draps, 80 paires de bas, 59 paires de souliers, et qu'ils ont reçu en assignats 2,354 livr. et 99 livr. 5 s. en numéraire, et enfin qu'ils ont fait passer à Granville 15,667 livres de plomb et 9,667 livres de fer.

Et enfin les habitants de la commune de Clermont, district de Valence, département de Lot-et-Garonne, intruisent la Convention qu'ils ont déposé au district, pour être offerts à la patrie, 210 chemises, 126 paires de bas, 54 draps, 28 paires de souliers, et 10 mouchoirs ou serviettes.

La Convention nationale décrète la mention honorable de toutes ces offrandes et l'insertion au bulletin. (1).

a

La Société populaire de Montaigu, département de Lot-et-Garonne, annonce que les citoyens de ce canton ont envoyé au district toute l'argenterie des églises; qu'ils y ont fait passer grand nombre de chemises, bas, mouchoirs, cols et linge à charpie. Ils offrent en outre une somme de 947 livr., 8 s. en numéraire, et 13 onces et demie d'argenterie qu'ils vont envoyer au district. (2).

b

[*Les canonnières de la sect^e des Droits de l'Homme; Coulommiers, s.d.*] (3).

« Citoyens représentants,

C'est au milieu des orages que vous avez jeté les fondements de la République, et c'est au milieu des orages que nous voyons s'élever l'édifice que votre sagesse a si bien commencé, des traîtres avaient voulu détruire votre ouvrage, ils avaient voulu remettre le peuple dans l'esclavage; ils voulaient nous donner des maîtres pour nous opprimer mais votre active surveillance, l'intérêt que vous prenez pour le bonheur du peuple, vous a fait découvrir l'infâme complot qui était tramé par des scélérats couverts du masque du patriotisme et voulaient anéantir la République et nous faire perdre le fruit de vos travaux; mais grâce vous soient rendues, vous avez coupé le fil de la conspiration; les traîtres ont été arrêtés et leurs têtes coupables sont tombées sous le glaive de la loi. Continuez à mériter notre confiance, nous sommes debout pour écraser les orgueilleux qui voudraient s'élever au-dessus de la sainte Montagne; nos corps vous serviront de remparts et les armes qui nous ont été confiées seront les instruments d'où partira la foudre qui réduira en poussière quiconque oserait attenter à la représentation nationale. N'abandonnez pas le vaisseau de l'état qui vous a été confié; restez fermes au milieu de la tempête, vingt millions d'hommes libres sont là pour renverser d'un seul coup tous les tyrans coalisés contre notre

liberté, fruit de vos travaux. Tels sont, Législateurs, les sentiments des canonnières de la section des droits de l'homme; et ont déposé sur l'autel de la patrie la somme de 128 liv. 10 s. pour les frais de la guerre ».

PICARD, SONNOIS, GUION, CAMUS, LACOUTURE, SIRODE, EUDE, DEVEAUX, NICKÈRE, JOLLIVET, HUGUET, BASIN, LION, CHAFARON, BRABANT, CARNEVILLIERS, FRANCEY, DELAVAU, FONTAINE, PAQUET, DONOY, FONTAINE le jeune, LA-MOUREUX, SEGUEIN.

c

[*La Sté popul. de Maringues à la Conv.; s.d.*] (1).

« Fidèles mandataires d'un peuple libre,

Aujourd'hui que la vertu est vraiment à l'ordre du jour, que l'amour de la patrie est le seul sentiment qui anime tous les français, vous ne serez pas étonnés du dévouement généreux de toutes les communes de la République.

Cependant, vertueux montagnards, nous avons cru que vous apprendriez avec intérêt les actions vertueuses des républicains; nous vous les transmettons.

Trois jeunes citoyens de cette commune, non compris dans la 1^{re} réquisition, nés de parents que la fortune n'a point disgraciés, animés du désir de se rendre utiles à leur patrie et de combattre les ennemis de la liberté, se sont arrachés à la tendresse de leurs familles, pour voler aux combats. Cet exemple a sans doute déjà trouvé nombre d'imitateurs dans la République, mais nous avons pensé que la publicité de pareilles actions devait raviver le courage des hommes froids et apprendre à nos ennemis que tous les français, quel que soit leur âge, sont soldats pour les combattre et assurer le triomphe de la liberté.

Voici les noms de ces trois citoyens: Gilbert Bourdillon, âgé de 17 ans avait déjà marché contre les rebelles de Lyon; Pierre Grimardias, 4^e, âgé de 17 ans, et Soalhat, 2^e, âgé de 17 ans.

D'un autre côté, le représentant montagnard, Soubrany, nous a fait connaître le besoin des hôpitaux de l'armée des Pyrénées orientales. Nous avons dit à nos concitoyens quels étaient les besoins de nos frères d'armes, et quoi qu'il y ait très peu de temps que nous ayons déposé différents dons, en linge surtout sur l'autel de la patrie, l'offrande n'en a pas été moins abondante, chacun s'est fait un devoir de venir au secours de ses frères, et une petite commune de la République qui s'est toujours montrée grande en patriotisme peut rivaliser par son amour pour la patrie par les dons qu'elle a fait avec toutes les autres communes de la République. Notre exemple a encouragé les communes qui composent notre canton, chacune s'est empressée de déposer aussi son offrande sur l'autel de la patrie.

Tel est, sur un peuple libre, le pouvoir d'un gouvernement fondé sur des bases indestructibles, les vertus; telle est la force de l'opinion publique lorsque des Législateurs vertueux savent le diriger; que nul sacrifice ne compte

(1) P.V., XXXVIII, 181.

(2) Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^e).

(3) C 304, pl. 1135, p. 9. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^e) et 19 prair. (suppl^e); J. Fr., n^o 613; J. Sablier, n^o 1348; Mon., XX, 601.

(1) C 304, pl. 1135, p. 10, 11; Mon., XX, 601; Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^e) et 25 prair. (1^{re} suppl^e).